



RECUEIL

DES ACTES

ADMINISTRATIFS

SPECIAL N° 39 - JUILLET 2016
Recueil publié le 4 juillet 2016

**SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
SPECIAL N°39 -JUILLET 2016
Recueil publié le 4 juillet 2016**

PREFECTURE DE LA VENDEE

**DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET
DES AFFAIRES JURIDIQUES**

- ORDRE DU JOUR DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL
Séance du mardi 12 juillet 2016

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES (DDFIP)

- ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DU SERVICE DE LA
PUBLICITE FONCIERE DES SABLES D'OLONNE

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

Séance du Mardi 12 juillet 2016

Salle Clemenceau à la Préfecture

ORDRE DU JOUR

- Dossier n° 24 – Avis sur PC N° 085 128 16 F 0022

Extension du centre commercial E. LECLERC par extension de 1 094 m² de la surface alimentaire, intégration de l'espace culturel de 800 m² dans l'hypermarché, création d'un service après-vente culture de 20 m² et création d'un drive Leclerc sur 336 m² d'emprise au sol et 7 pistes, quartier commercial La Belle Vie, route de Fontenay à LUCON.

Surfaces de vente après projet : hyper : 7 394 m², galerie (12 boutiques) : 1 260 m², zone expo : 150 m², centre auto : 300 m², SAV culture : 20 m², drive 7 pistes : 336 m² d'emprise au sol.

Demandeur : SAS LUDIS (M. Jean-Claude PENICAUD), 2 route de Fontenay le Comte – 85400 LUCON.

- Dossier n° 26 – Avis sur PC N° 085 128 16 F 0026

Extension de l'ensemble commercial INTERMARCHÉ par création de 3 boutiques non-alimentaires, 97 rue du Président de Gaulle à LUCON.

Surfaces de vente après projet : hyper : 2 410 m², boutiques (3) : 126 m².

Demandeur : SCCV FONCIERE CHABRIERES (SA IMMO Mousquetaires Ets Centre Ouest – Mme Marie PIREYRE), ZA La Touche d'Anais, La Ronze, 16560 ANAIS.

- Dossier n° 25 – Avis sur PC N° 085 152 16 A 0021

Création d'un magasin à prédominance alimentaire de 1 420,33 m² à l'enseigne LIDL, par déplacement de l'activité et extension, avenue Georges Clemenceau à LA MOTHE ACHARD.

Surface de vente de l'ensemble commercial après projet : 1 590 m²

Demandeur : SNC LIDL (M. Erwan PRUDON), direction régionale de Sautron, RD 965, lieu-dit « Tournebride » - 44880 SAUTRON.

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
DU RESPONSABLE DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
DES SABLES D'OLONNE**

Le comptable, responsable du service de la publicité foncière des Sables d'Olonne

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu la publication de la délégation automatique du directeur, arrêté n°2014161/0002 publié à la Préfecture de Vendée le 10/06/2014

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Béatrice BARADEAU, inspecteur, adjoint au responsable du service de publicité foncière des Sables d'Olonne, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 15 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 15 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

En l'absence du comptable et de son adjoint, délégation de signature est donnée à

- M.Pierre DAYDE, contrôleur principal
- M.Gérard FOURNIER , contrôleur principal
- et M.Patrick GILLARD, contrôleur principal

au service de publicité foncière des Sables d'Olonne, à l'effet de signer :

1°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

M.DAYDE Pierre	M.GILLARD Patrick	Mme HIREL Roseline
M.FOURNIER Gérard	M.CHOTARD Jacques	Mme LOIRAT Nathalie
M.BLANGUERIN Stéphane	M.ETHUIN Didier	

Article 4

Le présent arrêté modificatif prend effet le 1 juillet 2016 et sera affiché dans les locaux du centre des finances publiques des Sables d'Olonne.

Aux Sables d' Olonne le 1 juillet 2016
Le comptable, responsable de service de la publicité foncière,


Georges GAUTIER